

Les fédéralistes de pacotille

Une motion déposée par le conseiller aux États Erich Ettlin (Le Centre/OW) fait tranquillement son chemin devant les Chambres fédérales. Elle demande que les salaires minimaux prévus dans les conventions collectives de travail (CCT) étendues au plan fédéral l'emportent sur les salaires minimaux qui existent dans certains cantons.

Cette primauté des CCT suisses sur le droit cantonal est soutenue par plusieurs organisations professionnelles et patronales. Celles-ci regrettent que le partenariat social soit vidé de sa substance à cause de l'introduction dans plusieurs cantons d'un salaire minimum légal.

Malgré un fort attachement au système des CCT et une pratique quotidienne, le Centre patronal n'a pas soutenu la proposition, parce qu'elle apporte une réponse insatisfaisante à une situation qui ne l'est pas moins. Institutionnel-

lement, il est difficile de considérer qu'une convention privée à laquelle une autorité administrative donne force de loi prévale sur une loi votée par un parlement et sanctionnée par une votation populaire. L'ingérence de la législation fédérale dans la souveraineté cantonale ne vaut pas mieux que l'ingérence de règles cantonales dans le partenariat social.

Le sujet a provoqué une surenchère de déclarations d'attachement au fédéralisme de la part des milieux syndicaux et des partis de gauche: «Attaque frontale contre le fédéralisme», «Abolition de facto de la souveraineté cantonale», «Putsch contre la Constitution», a-t-on lu et entendu. Or tout ce joli monde transpire l'inconséquence, comme hélas trop souvent lorsqu'il s'agit de défendre les compétences des cantons.

A-t-on déjà vu les mêmes envisager de renoncer à un régime fédéral de subvention-

nement des primes d'assurance maladie au motif que la politique d'aide sociale relève des cantons? Ou s'offusquer des ingérences incessantes de la Confédération dans le domaine de l'aménagement du territoire? Leur posture fédéraliste est pur opportunisme.

Plus largement, on notera un affaiblissement généralisé du réflexe fédéraliste, que la gauche n'est plus seule à laisser tomber sans états d'âme. Voyez le projet d'allocation fédérale de garde, destiné à encourager l'accueil extra-familial des enfants et qui va faire exploser le dispositif patiemment mis en place dans le canton de Vaud pour développer les crèches et garderies. Il a été approuvé par toute la gauche et une partie du centre et de la droite; aucun des conseillers aux États vaudois n'a d'ailleurs jugé bon de s'y opposer.

Idem avec le projet d'imposition individuelle des

couples mariés, qui s'apprête à bouleverser les systèmes fiscaux cantonaux. Il est soutenu par une coalition gauche-droite malgré l'opposition farouche des cantons; y compris là aussi avec l'appui des sénateurs vaudois.

Dans un État confédéral, il est indispensable de fixer des règles précises de répartition des tâches et de s'y tenir. On reconnaît ceux qui ne sont pas seulement des fédéralistes de circonstance à ceci qu'ils défendent la souveraineté cantonale même quand cela ne favorise pas leurs objectifs politiques à court terme.



Christophe Raymond

Directeur du Centre patronal